

SAINT-THURIEN, le 20 février 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 28 février 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR),
- 2°) Echanges et cessions de terrains,
- 3°) Aménagement de la Rue de Quimperlé – approbation du projet et plan de financement,
- 4°) Course Ar Redadeg,
- 5°) Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPLBER) – augmentation du capital,
- 6°) Règlement d'occupation du préau sportif,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Fabienne LE GALL.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240102

Objet : Chemins ruraux – Cessions et échanges gratuits de terrains

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de poursuivre la procédure de régularisation des chemins ruraux qui appartiennent toujours à des personnes privées alors qu'ils sont créés et entretenus depuis des années par la Commune, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. La précédente datant du 2 octobre 2007 ne prévoyait pas la possibilité d'échange de terrains.

Trois dossiers sont concernés :

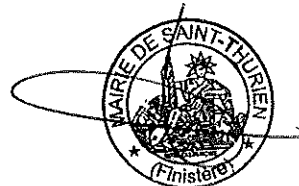
- Cession gratuite à la Commune d'une parcelle située à Stang-Feunteun à SAINT-THURIEN, cadastrée section AA n° 446 d'une surface de 53 m², par Madame et Monsieur Patrice CODARINI, domiciliés 13 Rue de Bannalec à SAINT-THURIEN,
- Cession gratuite à la Commune d'une parcelle située à Kerservé à SAINT-THURIEN, cadastrée section C n° 994 d'une surface de 340 m², appartenant aux Consorts NERZIC représentés par Monsieur Daniel NERZIC domicilié 1 Rue Raoul Duphy à BREST,
- Cessions gratuites et échanges de terrains concernés par l'emprise de la route qui mène au lieudit de Kerpichon à SAINT-THURIEN. Sont concernés par l'échange de terrains Madame et Monsieur Raymond MOYSAN, domiciliés à Kersaint à SAINT-THURIEN et Madame Annie GRALL et Monsieur Jean-René FLATRES, domiciliés à Kerrous à SAINT-THURIEN.

Les procès-verbaux de bornage ont été réalisés par les géomètres LE BIHAN et Associés de QUIMPERLE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les cessions et échanges de terrains indiqués ci-dessus,
- Désigne Maître Noémie BIDAUD, notaire à GUISCRIF, pour l'établissement des actes de cessions et d'échanges à intervenir,
- Autorise le Maire à signer lesdits actes.

Fait à SAINT-THURIEN, le 29 février 2024
Le Maire,



Christine KERDRAON.